

REÇU LE

16 SEP. 2021



PRÉFET
DE LA MANCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de la concertation publique

Affaire suivie par : Mme Morgane QUERON
Tél : 02.33.75.47.38
morgane.queron@manche.gouv.fr

Le Préfet

à

ref : 2021 - 342

Mesdames et messieurs les membres de la
CLE du SAGE Sée et côtiers granvillais

Saint-Lô, le 10 SEP. 2021

OBJET : Modification de la commission locale de l'eau du SAGE de la Sée et des
côtiers granvillais.

P. J. : Arrêté préfectoral.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, copie de mon arrêté modifiant la
composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de
gestion des eaux (SAGE) de la Sée et des côtiers granvillais.

Si des modifications devaient intervenir ultérieurement dans les appellations ou
coordonnées des membres, je vous remercie de bien vouloir m'en informer par mail à
l'adresse suivante : morgane.queron@manche.gouv.fr afin que je procède à la mise à jour
de la composition de cette commission.

Mes services restent naturellement à votre disposition pour vous apporter
toute précision complémentaire.

Pour le Préfet,
La cheffe de bureau

Marylène LESOUÉF





**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de la concertation publique

Arrêté n° 21 – 133 - MQ

A R R E T E PRÉFECTORAL

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
(SAGE) DE LA SÉE ET DES CÔTIERS GRANVILLAIS**

Le Préfet de la Manche

Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 ;
 - VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
 - VU** l'arrêté préfectoral n° 09 – 190 - GH du 8 juin 2009 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sée et des côtiers granvillais ;
 - VU** l'arrêté préfectoral n° 18-87-MQ en date du 11 avril 2018 modifié, renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sée et des côtiers granvillais ;
 - VU** la désignation du Conseil régional de Normandie, en date du 19 juillet 2021 ;
 - VU** la désignation du conseil départemental de la Manche, en date du 21 juillet 2021 ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Sée et des côtiers granvillais ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;



- ARRETE -

ARTICLE 1 :

La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sée et des côtiers granvillais est modifiée comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- Représentant du Conseil régional de Normandie :

M. Pierre VOGT, Conseiller régional.

- Représentants du Conseil départemental de la Manche:

*M. Antoine DELAUNAY – conseiller départemental du canton d'Avranches,
M. Yvan TAILLEBOIS – conseiller départemental du canton de Granville.*

ARTICLE 2 :

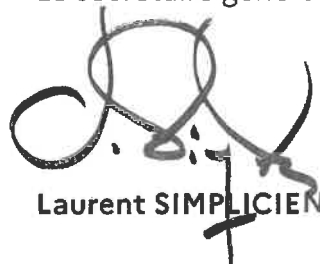
Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 avril 2018 modifié restent inchangées. Un récapitulatif de la composition de la commission locale de l'eau est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et diffusé sur les sites Internet des services de l'Etat dans la Manche ainsi que mis en ligne sur le site internet www.gesteau-eaufrance.fr

SAINT-LO, le **- 9 SEP. 2021**

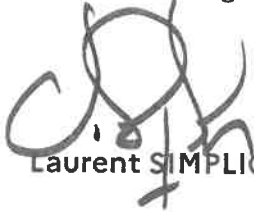
Pour le préfet,
Le secrétaire général



Laurent SIMPLICIEN

du - 9 SEP. 2021

Pour le préfet,
Le secrétaire général



Laurent SIMPLICIEN

**Composition de la commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sée
et des côtiers granvillais**

Annexe - version consolidée au 3 septembre 2021

I) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- Représentant du conseil régional de Normandie :

▲ M. Pierre VOGT, conseiller régional de Normandie

- Représentants du conseil départemental de la Manche :

▲ M. Antoine DELAUNAY – conseiller départemental du canton d'Avranches

▲ M. Yvan TAILLEBOIS – conseiller départemental du canton de Granville

- Représentants des maires de la Manche :

▲ Mme Sophie LAURENT, maire de Sourdeval

▲ Mme Nadine GESNOUIN, maire de Le Tanu

▲ M. Hervé LAINÉ, conseiller municipal délégué à Avranches

▲ M. Jérôme BENOIT, maire de Le Petit-Celland

▲ M. Alain NAVARRET, maire de La Haye-Pesnel

▲ M. Alain LEVALLOIS, adjoint au maire de Juvigny-les-Vallées

▲ M. Dominique TAILLEBOIS, conseiller municipal à Saint-Pair-sur-Mer

▲ M. Vincent BICHON, vice-président à la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie

▲ Mme Anne MARGOLLÉ, déléguée communautaire à la communauté de communes de Granville Terre et Mer

- Représentants des structures intercommunales de production d'eau potable ou d'assainissement de la Manche :

▲ M. Vincent RAILLIET, représentant le Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin

▲ M. Bertrand DUBOURG, représentant le Syndicat Départemental de l'Eau dans la Manche

▲ M. Michel PICOT, représentant le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise

▲ M. Didier LEGUELINEL, représentant la communauté de communes de Granville Terre et Mer

II) Collège des représentants des usagers, des propriétaires-riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- Représentant de la chambre d'agriculture de la Manche :
- ▲ M. le président de la chambre d'agriculture ou son représentant
- Représentant des chambres de commerce et d'industrie de la Manche :
- ▲ M. le président de la chambre de commerce et d'industrie Ouest-Normandie ou son représentant
- Représentant des propriétaires-riverains :
- ▲ M. le président du syndicat départemental de la propriété agricole de la Manche ou son représentant
- Représentants des fédérations de pêche et de pisciculture :
- ▲ M. le président de la fédération départementale des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Manche ou son représentant
- Représentant des producteurs d'hydroélectricité :
- ▲ M. le président de la fédération de l'électricité autonome française ou son représentant
- Représentants des associations de protection de l'environnement de la Manche :
- ▲ Mme la présidente de l'association agréée pour la préservation de l'environnement, AVRIL ou son représentant
- ▲ M. le président de l'office pour la dynamique et la sauvegarde de la vallée de la Sée ou son représentant
- Représentants des associations de consommateurs :
- ▲ M. le président de l'union fédérale des consommateurs ou son représentant

III) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- ▲ M. le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant
- ▲ M. le préfet de la Manche ou son représentant
- ▲ M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ou son représentant
- ▲ Mme la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant
- ▲ M. le directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie - délégation territoriale de la Manche ou son représentant
- ▲ M. le directeur régional de l'office français de la biodiversité ou son représentant
- ▲ M. le directeur territorial de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant

COPIE TRANSMISE A :

- ▲ M. Pierre VOGT, conseiller régional de Normandie
- ▲ M. Antoine DELAUNAY – conseiller départemental du canton d'Avranches
- ▲ M. Yvan TAILLEBOIS – conseiller départemental du canton de Granville
- ▲ Mme Sophie LAURENT, maire de Sourdeval
- ▲ Mme Nadine GESNOUIN, maire de Le Tanu
- ▲ M. Hervé LAINÉ, conseiller municipal délégué à Avranches
- ▲ M. Jérôme BENOIT, maire de Le Petit-Celland
- ▲ M. Alain NAVARRET, maire de La Haye-Pesnel
- ▲ M. Alain LEVALLOIS, adjoint au maire de Juvigny-les-Vallées
- ▲ M. Dominique TAILLEBOIS, conseiller municipal à Saint-Pair-sur-Mer
- ▲ M. Vincent BICHON, vice-président à la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie
- ▲ Mme Anne MARGOLLÉ, déléguée communautaire à la communauté de communes de Granville Terre et Mer
- ▲ M. Vincent RATLLIET, représentant le Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin
- ▲ M. Bertrand DUBOURG, représentant le Syndicat Départemental de l'Eau dans la Manche
- ▲ M. Michel PICOT, représentant le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise
- ▲ M. Didier LEGUELINEL, représentant la communauté de communes de Granville Terre et Mer
- ▲ M. le président de la chambre d'agriculture
- ▲ M. le président de la chambre de commerce et d'industrie Ouest-Normandie
- ▲ M. le président du syndicat départemental de la propriété agricole de la Manche
- ▲ M. le président de la fédération départementale des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Manche
- ▲ M. le président de la fédération de l'électricité autonome française
- ▲ Mme la présidente de l'association agréée pour la préservation de l'environnement, AVRIL
- ▲ M. le président de l'office pour la dynamique et la sauvegarde de la vallée de la Sée
- ▲ M. le président de l'union fédérale des consommateurs
- ▲ M. le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie
- ▲ M. le préfet de la Manche
- ▲ M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- ▲ Mme la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche
- ▲ M. le directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie - délégation territoriale de la Manche
- ▲ M. le directeur régional de l'office français de la biodiversité
- ▲ M. le directeur territorial de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Pour le Préfet,
La cheffe de bureau



Marylène LESOUEF

